



PRÉFECTURE DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RECTIFICATIF

**INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Écopôle de traitement et de valorisation de déchets non dangereux
Lieu-dit « Roumagayrol »**

COMMUNE de PIERREFEU-DU-VAR

SAS AZUR VALORISATION

Par arrêté du 29 août 2019, Monsieur le préfet du Var a rectifié l'arrêté du 22 juillet 2019 relatif portant ouverture d'une enquête publique unique, en mairie de PIERREFEU-DU-VAR (place Urbain Sénès – 83330 PIERREFEU-DU-VAR), relative à :

- une demande d'autorisation d'exploiter un écopôle de traitement et de valorisation de déchets non dangereux sur le site de Roumagayrol, commune de Pierrefeu-du-Var,
 - une demande d'institution de servitudes d'utilité publique dans le cadre de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux (site 6),
 - une demande d'autorisation de défrichement (forêt de Montaud, forêt de Portanier) ,
- présentées par la SAS AZUR VALORISATION, dont le siège social est situé : 109, rue Jean Aicard – 83300 DRAGUIGNAN.

Ainsi, suite à une erreur matérielle, il est précisé que la capacité de stockage totale du site 6 est de 1 890 000 tonnes.